

## ESPACES PUBLICS, UN CHOIX DES ÉLUS



Fabienne Sentis

Depuis 2014, le paysage urbain de Voreppe change.

Si un permis de construire en règle ne peut être refusé, si la municipalité, à moins de préempter, ne peut empêcher les ventes à des promoteurs ou la parcellisation des terrains privés, elle garde en revanche la maîtrise des aménagements de l'espace public.



Laurent Godard

Pour l'Hoirie, c'est le débat sur le nombre de logements et le pourcentage de logements sociaux qui a primé : la réflexion sur l'intégration du super U est passée à la trappe ; le parking extérieur pouvait être refusé. Mais, en 2016, qui s'est préoccupé de l'impact de ce projet sur les habitations environnantes dans la majorité ?



Cécile Fiolet

Pour le projet Champ de la Cour, si une « placette » a été prévue sur l'îlot Nord, aucun espace public n'est envisagé sur les 24 000 m<sup>2</sup> de l'îlot Sud, hormis les voies vertes qui le ceinturent, alors que le projet global inclut aussi toutes les constructions le long de Chapays.



Damien Puygrier



Salma Ichba-Houmani

Les m<sup>2</sup> du terrain communal seront vendus et intégrés au pot commun du projet des promoteurs. La discussion sur de possibles espaces publics est close. L'espace sera un ensemble de copropriétés privées. Mais on nous rassure en disant que l'espace restera ouvert sur le quartier. Jusqu'à quand ?

Pourtant lorsque l'on possède quelque 8 100 m<sup>2</sup> sur le tènement, il y a matière à négocier.

Rappelons qu'en 2014, 250 logements sur 4,5 hectares avec un parc public ont été jugés trop denses à l'Hoirie par la majorité actuelle qui a largement instrumentalisé le projet. Par contre, en 2022, ces 270 logements sur 2,5 hectares sans parc public est présenté comme un projet exemplaire. Bien sûr, tout cela dans l'intérêt des Voreppins ...

Pour que Voreppe ne devienne pas une ville dortoir, il est nécessaire d'avoir une politique volontariste de création et d'aménagement des espaces publics et ne pas s'intéresser qu'au gain financier dans la gestion des biens communaux. Il est essentiel que ces nouveaux quartiers soient intégrés à la ville et que l'ensemble des Voreppins prennent plaisir à les traverser, y marcher, y jouer, qu'on les fasse vivre par une vraie politique culturelle et d'animation de la vie locale.

La nécessité de construire et d'accueillir de nouveaux habitants ne peut servir d'excuse au manque de vision et de travail sur la question des espaces publics. Investir dans leur aménagement, c'est faciliter et sécuriser les mobilités douces, c'est relier les quartiers entre eux, c'est penser la ville comme un espace commun. Cette vision de la ville est un choix des élus.

Le groupe VoreppeAvenir  
<http://VoreppeAvenir.fr>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE : FAIRE LES BONS CHOIX STRATÉGIQUES

À l'heure où les prix de l'énergie (gaz et électricité) sont en forte hausse les abonnés au chauffage urbain bois énergie de Voreppe verront leurs factures contenues.



En effet, le choix de l'installation d'une chaudière bois en 2014 ainsi que l'extension du réseau avec la chaudière installée aux Bannettes répondaient à une volonté d'orienter un mode de chauffage vers une stratégie bas carbone. À cet avantage se greffe un mode de chauffage dont les coûts sont peu indexés sur le prix du gaz et donc peu impactés par les hausses actuelles.

Chaque année, la revalorisation des tarifs d'abonnement est fixée par décision du conseil d'exploitation de Voreppe énergies renouvelables (VER) et validée par le conseil municipal. Cette année les tarifs vont augmenter de 2 %. Cela concerne autant les particuliers que les bâtiments municipaux raccordés au réseau. Les enjeux de pouvoir d'achat en lien avec les prix de l'énergie seront de plus en plus forts dans les années à venir.

C'est pourquoi, modestement, nous tentons de trouver des solutions qui permettent tout à la fois de contrôler les impacts financiers que de promouvoir des comportements économes et vertueux pour le climat.

Ainsi, avec la coopérative Citiz, nous allons démarrer le système d'autopartage sur la commune. Par un système simple, les habitants auront la possibilité de réserver un véhicule afin d'effectuer des trajets ponctuels. Ce mode de fonctionnement tend à se développer et répond à des besoins de mobilité souple et différenciée. Les utilisateurs paient en fonction des kilomètres utilisés et s'affranchissent des coûts induits (achat du véhicule, assurances, etc).

Nous nous efforçons de réduire nos consommations énergétiques des bâtiments en entreprenant des travaux comme en ce moment à la résidence autonomie de Charminelle. Des pistes sont à l'étude afin de produire par la mise en place de panneaux photovoltaïques de l'électricité renouvelable.

Comme pour la démarche portée par le Pays Voironnais en faveur de l'économie circulaire, il convient de mettre en place des voies diverses afin de répondre aux défis liés à la lutte contre le réchauffement climatique, à la réduction des coûts énergétiques, à la préservation de notre environnement.

Adopter des solutions pragmatiques, sensibiliser et accompagner les habitants plutôt que contraindre et imposer sont les solutions afin que tous puissent appréhender et contribuer à faire de Voreppe une ville qui s'inscrit sur le long terme dans le développement durable.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020